REPUBLIQUE DU BURUNDI

CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/104 DU 24 MAI 2017 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE NATIONAL DE TECHNOLOGIE ALIMENTAIRE « CNTA »

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la loi n° 1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le décret-loi n° 1/024 du 13 juillet 1989 portant Cadre Organique des Administrations personnalisées de l'Etat ;

Vu le décret n° 100/055 du 17 avril 1998 portant Modification des Statuts du Centre National de Technologie Alimentaire « CNTA » ;

Vu le Décret n° 100/115 du 30 avril 2013 portant Réorganisation du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage ;

Vu le Décret n°100/29 du 18 septembre 2015 portant Révision du Décret n° 100/125 du 19 avril 2012 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n° 100/196 du 15 septembre 2016 portant Dispositions Complémentaires de Gouvernance des Etablissements Publics à Caractère Administratif, des Administrations Personnalisées de l'Etat et des Sociétés à Participation Publique ;

Sur proposition du Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage ;

DECRETE :

Article 1 : Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre National de Technologie Alimentaire « CNTA » :

Monsieur Steve De Clif	**: Président ;**
Madame Jeanne NIYONZIMA	**: Vice-Président ;**
Monsieur Séverin SINDAYIKENGERA	**: Secrétaire ;**
Monsieur Elias NGENDABANYIKWA	**: Membre ;**
Monsieur Juma Mohamed	**: Membre ;**
Monsieur Diomède NDAYIRUKIYE	**: Membre ;**
Madame Pélagie NIMBONA	**: Membre.**

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3 : Le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 24 mai 2017,

Pierre NKURUNZIZA.

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

24.5.2017

Dr Joseph BUTORE.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE,

Dr Déo Guide RUREMA.